

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE

#### Propriété sise au 1316-1318, rue du Frontenac (lot 5 527 578) secteur Saint-Nicolas

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui se tiendra le **mercredi 23 septembre 2020, à 18 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement située au 1325, rue de Saint-Denis, Lévis, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme pour une habitation unifamiliale isolée avec un logement additionnel :
    - la localisation de l'espace de stationnement hors-rue avec un empiètement maximal de 60 % sur la largeur de la façade de l'habitation au lieu de 30 %;
    - l'aménagement d'un accès véhiculaire dans une partie du rayon de courbure de la ligne de pavage de la rue, au lieu d'aucun accès véhiculaire dans ledit rayon de courbure ;
- tel que prescrit par les articles 142.5 et 145 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Le processus décisionnel à l'égard de cette demande de dérogation mineure a également été maintenu par le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 20 mai 2020, par la résolution CACCO-2020-00-60, conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, si une séance doit, selon la loi, comprendre une période de questions par le public, qu'il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la réunion, la séance ou l'assemblée;

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **8 septembre 2020 au 22 septembre 2020**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 8 septembre 2020

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service



**Objet :**

Demande de dérogation mineure – Empiètement de l'espace de stationnement hors rue et accès véhiculaire – 1316 – 1318, rue du Frontenac, secteur Saint-Nicolas, lot 5 527 578.

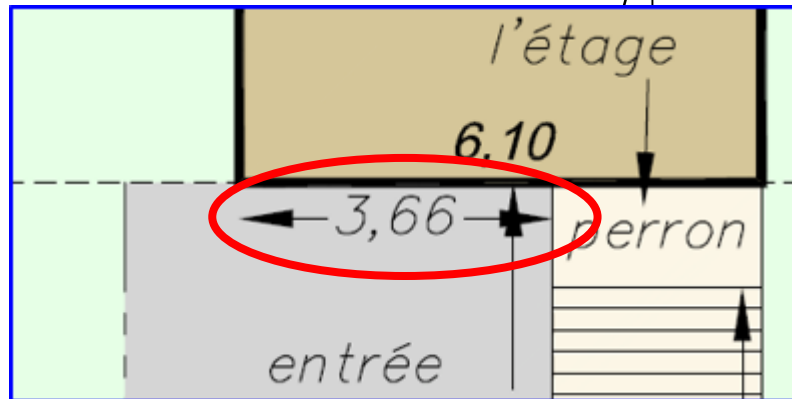
**Informations**

Dispositions réglementaires : **Espace de stationnement hors-rue** / habitation unifamiliale isolée

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
<u>Localisation d'un espace de stationnement hors rue</u> - Empiètement maximale sur la largeur de la façade de l'habitation	30%	60%	30%
<u>Accès véhiculaire</u> - Aménagement dans le rayon de courbure de la ligne de pavage de la rue	Interdit	1,07 mètre	1,07 mètre

- N'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

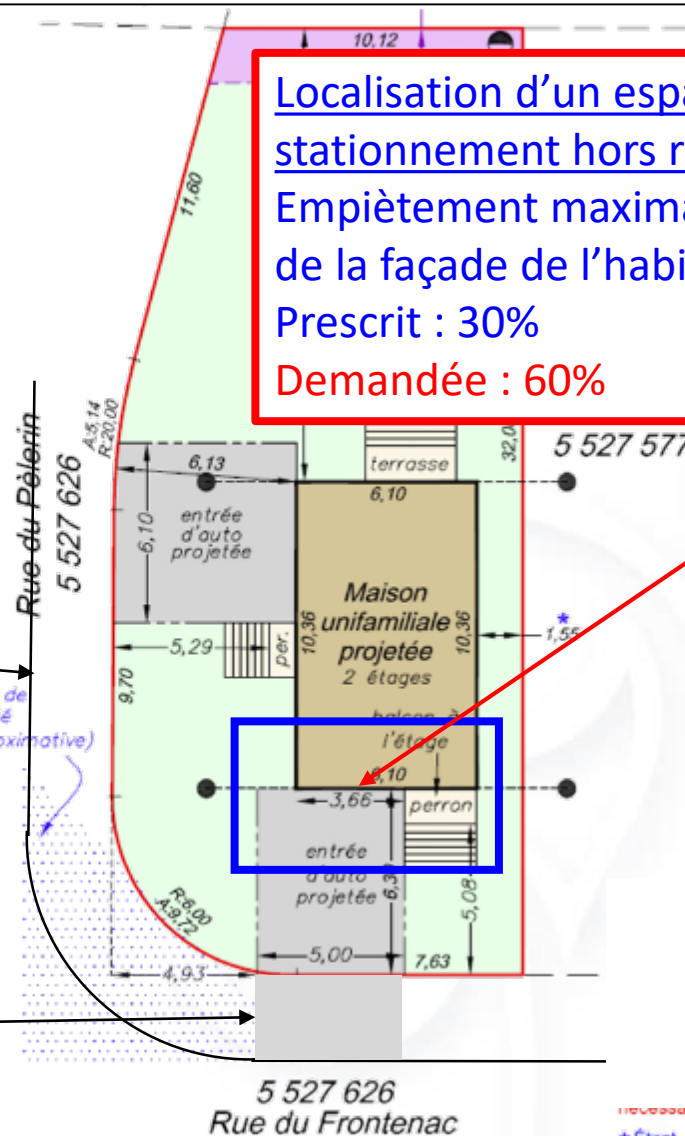


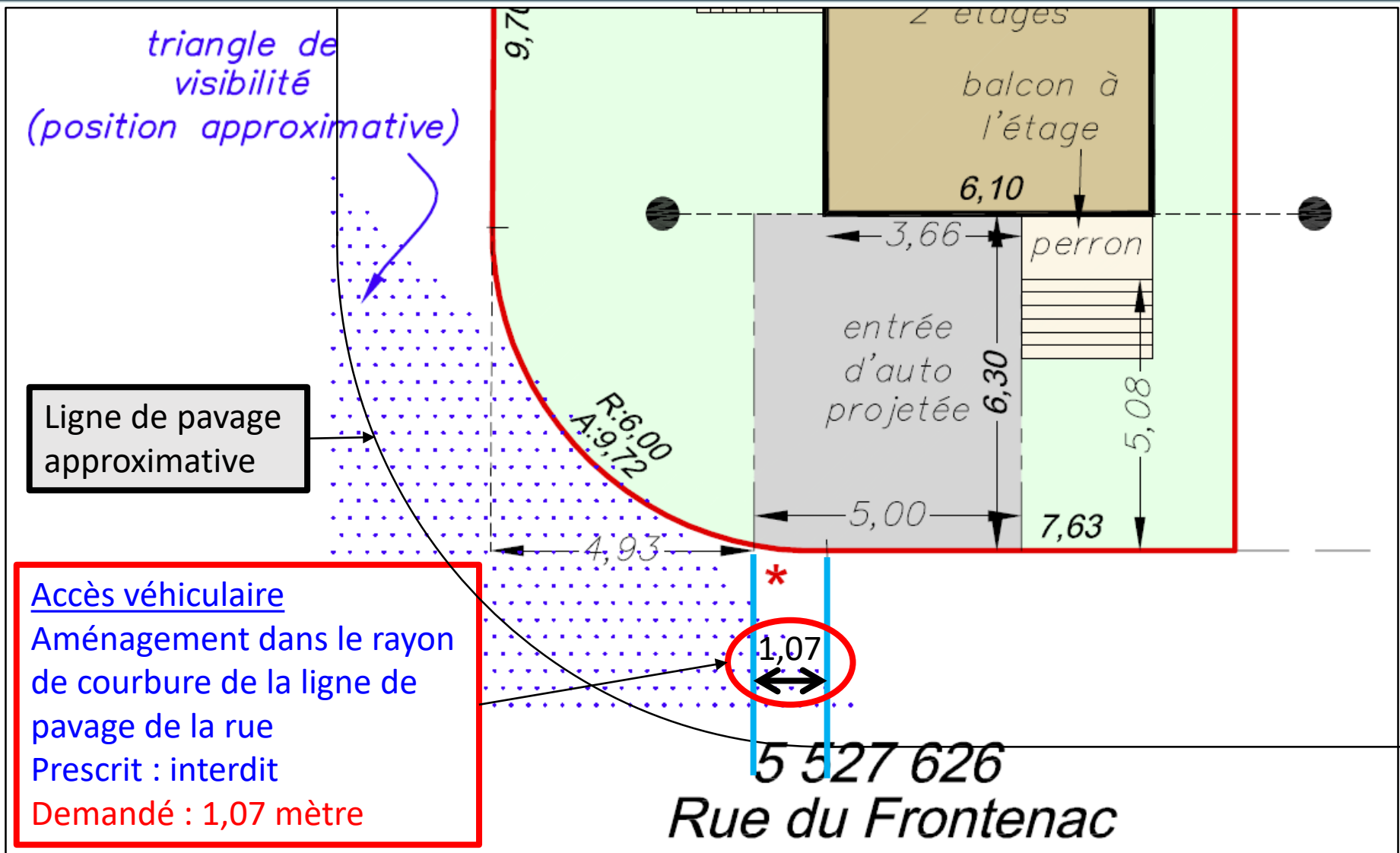


Localisation d'un espace de stationnement hors rue  
 Empiètement maximal sur la largeur de la façade de l'habitation  
 Prescrit : 30%  
 Demandée : 60%

Ligne de pavage approximative

Prolongement de l'entrée d'auto dans l'emprise de rue





Accès véhiculaire

Aménagement dans le rayon  
 de courbure de la ligne de  
 pavage de la rue

Prescrit : interdit

Demandé : 1,07 mètre